

DECRET N° 2001-535 DU 11 DECEMBRE 2001

Autorisant monsieur Claude John de SOUZA
à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;
- VU** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
- VU** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU** le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- VU** la requête de monsieur Claude John de SOUZA et l'ensemble des pièces produites ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 novembre 2001 ;

D E C R E T E :

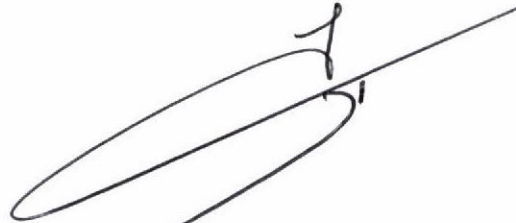
Article 1^{er} : Monsieur Claude John de SOUZA, de nationalité béninoise, né le 07 juin 1969 à Lomé (République du Togo), fils de Kodjo de SOUZA et de Akole Essi WILSON, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par monsieur Claude John de SOUZA, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



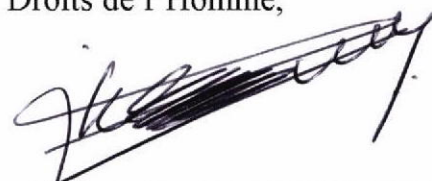
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Intégration,
Africaine,



Kolawolé A. IDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEIA 4
MJDLH 4 AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 01 JO 1